



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/1/Add.1*
30 avril 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-quatorzième réunion
Montréal, 18 – 22 mai 2015

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. Ouverture de la réunion

Remarques d'ouverture du président du Comité exécutif.

2. Questions d'organisation

(a) Adoption de l'ordre du jour

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/1 contient l'ordre du jour provisoire de la 74^e réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter adopter l'ordre du jour de la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire qui figure dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/1 et, s'il y a lieu, avec les amendements apportés oralement durant la plénière.

(b) Organisation des travaux

Le président proposera l'organisation des travaux à la plénière.

3. Activités du Secrétariat

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/2 contient un rapport sur les activités du Secrétariat depuis la 73^e réunion du Comité exécutif.

Questions à traiter : Aucune

* Document réémis pour raison technique

Le Comité exécutif pourrait souhaiter prendre note des activités du Secrétariat, présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/2.

4. États des contributions et des décaissements

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/3 fournit des informations sur l'état du Fonds selon les chiffres consignés par le PNUE en date du 17 avril 2015. À cette date, le solde du Fonds s'élevait à 91 768 488 \$US, après avoir pris en compte tous les financements approuvés par le Comité exécutif jusqu'à la 73^e réunion comprise. Ce document fournit aussi des informations actualisées sur les billets à ordre et sur le mécanisme de taux de change fixe (FERM) montrant un gain net de 14 483 417 \$US attribuable à ce mécanisme depuis sa création. Il informe également sur les mesures prises suite à la décision 72/1(c) concernant l'encaissement accéléré des billets à ordre du gouvernement de l'Allemagne au cours de la période de reconstitution du Fonds, et sur la décision 73/1(c) sur les contributions en souffrance.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du rapport du Trésorier sur l'état des contributions et des décaissements ainsi que des informations sur les billets à ordre et sur les pays qui ont choisi d'utiliser le mécanisme à taux de change fixe pour la période triennale 2015-2017, contenus dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/3 ;
- (b) Prendre note avec satisfaction des versements effectués par le Saint-Siège et par le gouvernement du Kazakhstan au Fonds multilatéral, tels qu'indiqués à l'Annexe I au du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/3;
- (c) Inciter toutes les Parties autorisées à utiliser le mécanisme à taux de change fixe, à aviser le Trésorier de leur intention de le faire d'ici la 75^e réunion ;
- (d) Exhorter toutes les Parties à verser l'intégralité de leurs contributions au Fonds multilatéral dans les meilleurs délais possibles ; et
- (e) Prendre note que le gouvernement de l'Allemagne a été en mesure de réduire le calendrier de versement de ses billets à ordre pour la période de réapprovisionnement de 2015-2017, de cinq à quatre ans, et que le gouvernement s'engage à adapter son calendrier d'encaissement durant la période triennale en cours pour la période de réapprovisionnement de 2018-2020.

5. État des ressources et de la planification

(a) Rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/4 présente un résumé des ajustements financiers communiqués par les agences bilatérales et d'exécution et approuvés par le Secrétariat. Il contient des données statistiques sur les projets pour lesquels les agences bilatérales et les agences d'exécution détiennent des soldes au-delà de la période autorisée de 12 mois après l'achèvement du projet. Il traite également des soldes à restituer provenant de projets achevés « par décision » et des transferts de fonds résultant du changement d'agence d'exécution. Ce document indique également le montant des ressources à la disposition du Comité exécutif, en espèces et en billets à ordre, tel qu'il figure dans le document sur l'état des contributions et des décaissements.

Question à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note :
- (i) Du rapport sur les soldes et la disponibilité des ressources, figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/4 ;
 - (ii) Que le montant net des fonds restitués par les agences d'exécution à la 74^e réunion est de 2 379 262 \$US, ce qui inclut la restitution de 353 704 \$US plus coûts d'appui d'agence 28 025 \$US par le PNUD ; 1 772 803 \$US plus coûts d'appui d'agence de 153 289 \$US par le PNUE ; et 67 696 \$US plus coûts d'appui d'agence de 3 745 \$US par l'ONUDI ;
 - (iii) Que le montant net des fonds restitués par les agences bilatérales à la 74^e réunion en espèces pour des projets achevés est de 12 363 \$US, ce qui inclut la restitution de 6 529 \$US plus coûts d'appui d'agence 849 \$US par le gouvernement de la République tchèque ; 1 580 \$US plus coûts d'appui d'agence de 205 \$US par le gouvernement du Japon ; 32 \$US plus coûts d'appui d'agence de 4 \$US et des intérêts d'un montant de 3 164 \$US par le gouvernement de l'Espagne ;
 - (iv) Que la restitution de 149 685 \$US (94 500 \$US plus coûts d'appui d'agence de 12 285 \$US pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) (phase I, la deuxième tranche) pour l'État plurinational de Bolivie, et de 39 000 \$US plus coûts d'appui d'agence de 3 900 \$US pour le rapport de vérification de la phase I du PGEH) par le gouvernement de l'Allemagne, du fait du changement de l'agence d'exécution, viendra en déduction d'autres projets bilatéraux de l'Allemagne ;
 - (v) Que l'ONUDI détient un solde d'un montant de 15 053 \$US, coûts d'appui non compris, pour un projet achevé depuis plus de deux ans ;
 - (vi) Que le PNUE détient un solde d'un montant de 50 000 \$US, coûts d'appui non compris, pour un projet achevé depuis plus de deux ans ;
 - (vii) Que la Banque mondiale a un solde non engagé d'un montant de 521 029 \$US, coûts d'appui non compris, pour un projet achevé « soumis à décision » du Comité exécutif ;
 - (viii) Que le gouvernement de la France détient des soldes pour quatre projets achevés et un projet clôturé depuis plus de deux ans, d'un montant total de 378 985 \$US, coûts d'appui non compris ;
 - (ix) Que le gouvernement de l'Israël détient le solde d'un projet achevé depuis plus de deux ans, d'un montant total de 68 853 \$US, coûts d'appui non compris ;
 - (x) Que le gouvernement de l'Italie détient le solde de deux projets achevés depuis plus de deux ans, totalisant 4 228 \$US de solde engagé et 3 043 \$US de solde non engagé, coûts d'appui non compris ;
- (b) De demander :
- (i) Aux agences bilatérales et d'exécution ayant des projets achevés depuis plus de deux ans d'en reverser les soldes à la 74^e réunion ;

- (ii) Aux agences bilatérales et d'exécution de liquider ou d'annuler les engagements non nécessaires aux projets achevés et aux projets achevés « soumis à décision » du Comité exécutif afin d'en restituer les soldes à la 75^e réunion au titre du suivi donné aux décisions 70/7(b)(ii) et (iii) et 71/11(b) ;
 - (iii) Au gouvernement de la France de restituer à la 75^e réunion le solde de tous les projets clôturés ;
 - (iv) Au PNUE et à la Banque mondiale de restituer à la 75^e réunion tous les soldes non engagés provenant des projets achevés et ou des projets achevés « soumis à décision » du Comité exécutif ;
 - (v) Au gouvernement de l'Italie de restituer tous les soldes non-engagés à la 75^e réunion ;
 - (vi) Au Secrétariat de réviser les fonds supplémentaires alloués à la phase I du PGEH des Philippines pour le PNUE, d'un montant de 1 077 221 \$US plus frais d'appui d'agence de 140 039 \$US approuvés à la 68^e réunion (décision 68/20) et de les remplacer par 1 033 575 \$US plus coûts d'appui d'agence de 134 365 \$US, afin de refléter le solde réel restitué par la Banque mondiale et inscrit dans le Rapport de la 66^e réunion (UNEP/OzL.Pro/Excom /66/54) ; et
 - (vii) Au Trésorier d'assurer le suivi auprès des gouvernements du Japon, de l'Italie et de l'Espagne pour la restitution respective de leurs soldes aux Fonds, et d'inscrire le montant de 3 164 \$US en tant que revenus d'intérêts pour le Fonds ;
- (c) D'approuver :
- (i) Le transfert de l'ONUDI vers le PNUD de la préparation de la phase II du PGEH (EGY/PHA/73/PRP/121) et des activités d'investissements dans le secteur des mousses (EGY/FOA/73/PRP/120) pour l'Égypte, pour un montant de 20 000 \$US, plus coûts d'appui d'agence de 1 400 \$US pour chacun des deux projets ;
 - (ii) Le transfert du PNUD vers l'ONUDI de la préparation de la phase II du PGEH du Chili (CHI/PHA/73/PRP/182), pour un montant de 40 000 \$US plus coûts d'appui d'agence de 2 800 \$US ;
 - (iii) La prolongation de la durée du projet bilatéral du Japon (AFR/REF/48/DEM/35) jusqu'en décembre 2015 pour permettre l'achèvement de l'assistance au Soudan.
- (b) Mise à jour de la mise en œuvre des plans d'activités de 2015-2017 et de la planification financière de la période triennale 2015-2017**

Les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/5 et Add.1 examinent la planification des activités en fonction des propositions soumises à la 74^e réunion et des allocations consignées dans les plans d'activités de 2015-2017. Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/5 traite des décisions prises à la 73^e réunion concernant les plans d'activités 2015-2017 et à la vingt-sixième Réunion des Parties au sujet du niveau de reconstitution du Fonds pour 2015-2017, et présente la valeur des activités qui ne sont pas soumises à l'examen de la 74^e réunion tout en étant incluses dans les plans d'activités de 2015. Il fournit également une évaluation de la planification financière pour la période triennale 2015-2017 en fonction des scénarios se rapportant au paiement des contributions, du report de fonds, des intérêts et des autres facteurs susceptibles d'impacter la

planification financière au cours de la période triennale. En outre, le document présente une mise à jour du plan d'activités 2015-2017 de l'Allemagne et rend compte des entretiens entre les agences d'exécution et les unités nationales de l'ozone (UNO) au sujet des indicateurs qualitatifs de performances. Le document se termine par des recommandations. L'addendum fournit une évaluation des engagements à terme approuvés à ce jour.

Questions à traiter :

- Un montant de 7 608 250 \$US correspondant à des activités d'inventaires/enquêtes sur les solutions de remplacement des SAO conformément à la décision XXVI/9 qui ont été soumises sans toutefois avoir été incluses dans le plan d'activités 2015-2017
- Le fait que le coût total estimé des projets émanant des demandes de préparation de projet pour des projets de démonstration sur des solutions de remplacement à faible PRG dépassera, en cas d'approbation, l'enveloppe de financement de 10 millions \$US fixée par la décision 72/40
- Le paiement de la contribution promise de la seule Partie n'ayant encore jamais versé de contributions obligatoires au Fonds multilatéral
- La nécessité pour les Parties ayant des arriérés de contributions pour la période triennale 2012-2014 de les payer en 2015 afin d'augmenter les ressources disponibles pour cette année
- L'allocation de ressources conformément aux exigences du plan d'activités 2015-2017 avec une mise à jour des liquidités pour le budget 2017 lors de la dernière réunion de 2016
- Le rapport du PNUD sur ses entretiens avec les unités nationales de l'ozone au sujet de l'évaluation qualitative des performances pour 2013

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Noter :
- (i) Le compte rendu à jour de l'exécution du plan d'activités global 2015-2017 du Fonds multilatéral et de la planification financière du triennat 2015-2017, figurant dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/5 et Add.1;
 - (ii) Que des activités d'une valeur de 7 608 250 \$US menées conformément à la décision XXVI/9 (paragraphe 4), non incluses dans les plans d'activités de 2015-2017, ont été soumises à la 74^e réunion ;
 - (iii) Que la valeur totale des coûts estimatifs des activités de préparation de projets demandées et des projets de démonstration connexes des solutions de remplacement à potentiel de réchauffement planétaire (PRP) dépasserait la fenêtre de financement de 10 millions \$US établie par la décision 72/40 ;
 - (iv) Que le plan d'activités 2015-2017 de l'Allemagne ne dépasse pas 20 pour cent des contributions de l'Allemagne pour le triennat ;
 - (v) Avec satisfaction, que le gouvernement de l'Allemagne, le PNUE et l'ONUDI ont présenté des informations sur les évaluations des performances qualitatives conformément aux décisions 73/14(b)(ii)-(iii) et (c) ;
 - (vi) Avec inquiétude, que le PNUD n'a pas rendu compte de ses dialogues concernant les évaluations des performances qualitatives avec les pays qui ont jugé ses performances moins satisfaisantes, comme l'a demandé la décision 73/14(b)(i) ;

- (b) Inviter instamment :
- (i) Le Bélarus à payer ses contributions au Fonds multilatéral pour le triennat 2015-2017, en notant que ce pays n'a versé aucune contribution jusqu'ici, et à faciliter les occasions pour les missions de haut niveau de souligner la nécessité de commencer à faire des paiements, de manière à assurer que toutes les Parties sans exception versent des contributions au Fonds ;
 - (ii) Les Parties qui ont des arriérés de contribution pour le triennat 2012-2014 de les régler en 2015 ;
- (c) Adopter des attributions de ressources de 179,9 millions \$US en 2015, de 173,8 millions \$US en 2016 et de 153,8 millions \$US en 2017, les fonds non attribués durant le triennat de 2015-2017 devant être attribués ultérieurement ; et
- (d) Examiner la disponibilité des liquidités pour le budget de 2017 à la dernière réunion de 2016, compte tenu de la collecte des intérêts, du remboursement non prévu des soldes non utilisés des projets/accords, le paiement des contributions promises des triennats précédant la reconstitution, toutes pertes dues au non-paiement des contributions promises depuis la dernière reconstitution, et toutes pertes ou tous gains résultant du mécanisme de taux d'échange fixes.

(c) Retards dans la proposition des tranches

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/6 traite des retards de présentation des tranches qui auraient dû être soumises à la 74^e réunion et propose des recommandations aux fins d'examen par le Comité exécutif.

Questions à traiter :

- Trente-cinq activités assorties de tranches de plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour 24 pays, devant être soumises à la 74^e réunion, n'ont pas été présentées
- Quatorze des 18 tranches n'ont pas atteint le seuil de décaissement de 20 pour cent avec des raisons différentes expliquant leur retard de présentation
- Les raisons de ces retards incluent : changement au sein des UNO/du gouvernement, retard dans la présentation du volet de l'agence principale, restructuration des activités conformément au niveau de l'allocation, besoin de modifier le calendrier ou changement de calendrier des dates de demande de tranches, instabilité politique, sanctions, signature de l'Accord, fonds suffisants issus de la tranche actuelle, transfert vers une autre agence et rapport de vérification
- Neuf tranches se rapportant à 8 pays ont été retirées pour des raisons incluant : avancement et décaissement insuffisants pour la tranche approuvée, écarts entre les données, signature en souffrance des accords de subventions et nécessité de vérification de données
- Pas d'impact ou un impact peu probable sur la conformité résultant du retard de présentation de ces tranches, selon les agences d'exécution concernées

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note :
- (i) Du rapport sur les retards dans la présentation des tranches, contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/6 ;

- (ii) Des informations sur les retards dans la présentation des tranches dans le cadre des accords pluriannuels, transmises au Secrétariat par la France, l'Allemagne, le PNUD, le PNUE, l'ONUDI et la Banque mondiale ;
- (iii) Que 61 des 96 activités reliées aux tranches des plans de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) qui devaient être présentées, ont été présentées en temps voulu à la 74^e réunion et que neuf de ces tranches ont été retirées après discussion avec le Secrétariat ;
- (iv) Que les agences d'exécution concernées ont signalé que les retards dans la présentation des tranches de PGEH dues à la première réunion de 2015 ont une incidence nulle ou peu probable sur la conformité et que rien n'indique que ces pays n'ont pas respecté le gel de la consommation de HCFC de 2013, à l'exception :
 - a. De la République populaire démocratique de Corée, pour laquelle les Parties au Protocole de Montréal ont pris note avec satisfaction du plan d'action soumis par la Partie pour assurer son retour à la conformité aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal sur la consommation de HCFC en 2015 et aux mesures de réglementation sur la production en 2016, conformément à la décision XXVI/15 ; et
 - b. Du Guatemala pour lequel les Parties au Protocole de Montréal ont pris note avec satisfaction du plan d'action soumis par la Partie pour assurer son retour à la conformité aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal sur la consommation et sa décision de ramener sa consommation de HCFC en 2014 sous le niveau de consommation autorisée d'un montant correspondant au montant excédentaire consommé en 2013, conformément à la décision XXVI/16 ; et
- (b) Demander au Secrétariat d'envoyer des lettres sur les décisions prises au sujet des retards dans la présentation des tranches, aux gouvernements dont la liste figure à l'Annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/6.

6. Mise en œuvre du programme

(a) Suivi et évaluation

(i) Rapport global d'achèvement de projets de 2015

Le [document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/7](#) présente un examen des résultats communiqués dans les rapports d'achèvement de projets (RAP) des accords pluriannuels ainsi que dans les RAP individuels reçus jusqu'au 10 mars 2015. Deux rapports globaux ont été préparés dans le cadre d'un seul document afin de refléter la situation générale des rapports d'achèvement de projets devant être remis, espérant ainsi accélérer la remise des RAP attendus de longue date.

Questions à traiter : Rapports d'achèvement de projets devant être remis

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du rapport global d'achèvement de projets présenté dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/7 ;

- (b) Exhorter les agences d'exécution à remettre à la 75^e réunion tous les RAP de projets d'accords pluriannuels et de projets individuels en souffrance indiqués respectivement dans les tableaux 5 et 10 du présent document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/7, et de fournir les raisons pour lesquelles ces rapports ne sont pas présentés et un calendrier de remise, dans le cas où ces rapports ne seraient pas remis comme demandé ; et
- (c) Inviter les participants à la préparation et à la mise en œuvre des accords pluriannuels et des projets individuels à tenir compte des enseignements tirés des RAP lors de la préparation et de la mise en œuvre de futurs projets.

(ii) Rapport sur la base de données des accords pluriannuels

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/8 fournit des informations au Comité exécutif sur l'utilisation de la base de données pour les rapports annuels sur les accords pluriannuels, conformément à la décision 63/61(e).

Questions à traiter :

- Les informations manquantes dans le plan annuel de mise en œuvre et/ou dans le plan d'ensemble pour 74 pour cent des accords pluriannuels

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du rapport sur la base de données des accords pluriannuels contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/8 ;
- (b) Demander aux agences bilatérales et d'exécution d'introduire les informations manquantes dans la base de données des accords pluriannuels et de les actualiser au plus tard huit semaines avant la 75^e réunion du Comité exécutif ; et
- (c) Prendre note que les agences bilatérales qui ne sont pas directement engagées dans la mise en œuvre du projet pourront demander aux agences d'exécution de communiquer en leur nom les informations requises au paragraphe (b).

(iii) Rapport final de l'évaluation des projets d'élimination des HCFC dans le secteur des mousses

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/9 comprend le rapport final sur l'évaluation des projets d'élimination des HCFC dans le secteur des mousses, qui résume les conclusions d'une étude théorique et de dix études de cas préparées à la suite de visites de terrain dans plusieurs pays. Cette évaluation se concentrait sur des questions liées à la préparation et à la mise en œuvre de projets, le remplacement de technologie, le financement de projet et la durabilité. Les enseignements tirés pourront aider à déterminer la stratégie et les approches à adopter dans le secteur des mousses lors de la phase II des PGEH.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du rapport final sur l'évaluation des projets d'élimination des HCFC dans le secteur des mousses figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/9.

- (b) Inviter les agences bilatérales et d'exécution à mettre en application, le cas échéant, les conclusions et les recommandations de l'évaluation de la mise en œuvre des projets d'élimination des HCFC dans le secteur des mousses.
- (iv) **Paramètres des études théoriques sur les projets d'élimination des HCFC dans le secteur de la fabrication de réfrigérateurs et de climatiseurs, et sur les projets de démonstration pilotes sur l'élimination permanente et la destruction des SAO (décision 73/7(b))**

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/10 expose les paramètres de deux études théoriques sur les projets d'élimination des HCFC dans le secteur de la fabrication de réfrigérateurs et de climatiseurs, et sur les projets de démonstration pilotes sur l'élimination permanente et la destruction des SAO. Ces deux études font partie du programme de travail d'évaluation de 2015.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du document sur les paramètres des études théoriques sur les projets d'élimination des HCFC dans le secteur de la fabrication de réfrigérateurs et de climatiseurs, et sur les projets de démonstration pilotes sur l'élimination permanente et la destruction des SAO (décision 73/7 b) présenté sous la cote UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/10 ;
- (b) Approuver les paramètres de l'étude théorique sur les projets d'élimination des HCFC dans le secteur de la fabrication de réfrigérateurs et de climatiseurs, présentés à l'annexe I du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/10 ; et
- (c) Approuver les paramètres de l'étude théorique sur les projets pilotes de démonstration sur l'élimination permanente et la destruction des SAO, joints à l'annexe II du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/10.

(b) Données sur les programmes de pays et les perspectives de conformité

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/11 est un nouveau document préparé conformément à la décision 73/70(c)(ii), remplaçant des sections de l'ancien point de l'ordre du jour sur « Rapports périodiques et conformité ». Ce document sur les données de programmes de pays et les perspectives de conformité sera soumis lors de toutes les réunions du Comité exécutif et du Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal. Ce document présente la situation et les perspectives en matière de conformité dans les pays visés à l'article 5 (Partie I), traite des pays visés à l'article 5 qui sont soumis à des décisions des Parties sur la conformité (Partie II), et contient également une analyse des données de mise en œuvre des programmes de pays pour les HCFC (Partie III).

Questions à traiter :

Pour la Partie I: Situation et perspectives en matière de conformité dans les pays visés à l'article 5

- Le Soudan du Sud n'a pas mis en place de système d'autorisation, et le système d'autorisation de la Libye n'est pas encore opérationnel

- La Dominique et Maurice n'ont pas encore inclus dans leur système d'autorisation et de quotas les mesures de réglementation accélérées applicables aux HCFC convenues en 2007

Pour la Partie II : Pays visés à l'article 5 qui font l'objet de décisions en matière de conformité

- Aucune

Pour la Partie III : Données de mise en œuvre des programmes de pays concernant les HCFC

- Les divergences entre les données du Programme de pays et celles des rapports au titre de l'article 7
- La remise en avance ou dans les délais des rapports sur les données de programme de pays pour la préparation du document sur les données des programmes de pays et les perspectives de conformité qui doit être présenté à la première réunion de l'année
- La mise à jour du format du rapport du programme de pays pour permettre la présentation d'informations supplémentaires sur les solutions de remplacement des HCFC et leurs prix, le cas échéant

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note :
 - (i) Du document sur les données des programmes de pays et perspectives en matière de conformité, contenu dans UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/11 ;
 - (ii) Que 106 pays (sur les 141 qui ont remis des données) ont remis les données de 2013 en utilisant le système en ligne ;
- (b) Demander :
 - (i) Au PNUE de continuer à assister le gouvernement du Soudan du Sud dans la mise en place de son système d'autorisation et les gouvernements de la Dominique et de la Mauritanie pour amender leurs systèmes d'autorisation afin d'inclure les mesures accélérées de réglementation pour les HCFC, et de faire rapport à la 75^e réunion ;
 - (ii) À l'ONUDI de continuer à assister le gouvernement de la Libye pour rendre opérationnel son système d'autorisation, et de faire rapport à la 75^e réunion ;
 - (iii) Aux agences bilatérales et d'exécution concernées d'aider les pays visés à l'article 5 à résoudre les divergences entre les données des rapports des programmes de pays et les données des rapports remis en vertu de l'article 7 ;
 - (iv) Aux pays visés à l'article 5 de remettre les rapports sur les données des programmes de pays au plus tard huit semaines avant la première réunion de l'année du Comité exécutif ; et
 - (v) Au Secrétariat de mettre à jour le format du rapport sur le programme de pays afin de permettre la présentation d'informations supplémentaires sur les substances de remplacement des HCFC et leurs prix, le cas échéant.

(c) Rapports de situation et rapports sur des projets comportant des exigences particulières de remise de rapports

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/12](#) comprend six parties donnant suite aux questions soulevées dans les derniers rapports périodiques et financiers annuels soumis à la 73^e réunion, et concernant des projets et activités pour lesquels des rapports spécifiques avaient été demandés lors des réunions précédentes. La Partie I traite de projets ayant des retards de mise en œuvre et pour lesquels des rapports spécifiques de situation étaient demandés, la Partie II présente le projet de démonstration sur des options à faible coût pour l'utilisation des hydrocarbures (HC) dans la fabrication de mousses polyuréthanes en Égypte, la Partie III traite de la gestion de l'élimination des HCFC pour l'État plurinational de Bolivie (phase I, la deuxième tranche) (transfert du projet), la Partie IV porte sur le projet d'élimination du bromure de méthyle au Guatemala, la Partie V sur le projet d'élimination des halons en République islamique d'Iran, et la Partie VI sur le rapport du PNUE sur la mobilisation des ressources.

Partie I : Projets ayant des retards de mise en œuvre et pour lesquels des rapports spécifiques de situation sont demandés

Questions à traiter :

- L'annulation éventuelle du projet « Assistance technique pour des solutions de remplacement du bromure de méthyle » en Iraq (IRQ/FUM/62/INV/13), mis en œuvre par l'ONUDI, et du projet « Assistance technique en vue de l'élimination des usages réglementés du bromure de méthyle dans la fumigation des sols » au Mozambique (MOZ/FUM/60/TAS/20)

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note :
- (i) Du document sur les rapports de situation et les rapports de projets avec exigences particulières pour la présentation des rapports tel que contenu dans [UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/12](#) ;
 - (ii) Que le Secrétariat et l'agence d'exécution prennent des mesures établies conformément aux évaluations du Secrétariat et au rapport sur les retards dans la mise en œuvre, et informent les gouvernements et l'agence d'exécution au besoin ;
- (b) Demander :
- (i) La présentation à la 75^e réunion de rapports de retard dans la mise en œuvre et de rapports supplémentaires de situation pour les projets apparaissant aux Annexes I et II du document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/12](#) comme faisant partie du rapport annuel de 2014 et du rapport périodique des agences bilatérales et des agences d'exécution, en prenant en compte des renseignements demandés au tableau 3 du document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/12](#) pour les rapports de situation ;

- (ii) Au Secrétariat d'envoyer des lettres d'annulation possible pour les projets suivants :
- a. « Assistance technique pour des solutions de remplacement du bromure de méthyle » en Iraq (IRQ/FUM/62/INV/13), en cours de mise en œuvre par l'ONUDI ; et
 - b. « Assistance technique pour l'élimination des usages réglementés du bromure de méthyle pour la fumigation des sols » au Mozambique (MOZ/FUM/60/TAS/20), en cours de mise en œuvre par l'ONUDI.

Partie II : Égypte : Options à faible coût pour l'utilisation des hydrocarbures (HC) dans la fabrication de mousses polyuréthanes. Évaluation en vue de l'application à des projets du Fonds multilatéral

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du projet de démonstration des options à faible coût pour l'utilisation d'hydrocarbures dans la fabrication de mousses de polyuréthane en Égypte, présenté par le PNUD ; et
- (b) Demander au PNUD de présenter à la 75^e réunion une mise à jour sur l'état de la finalisation des essais dans le cadre du projet de démonstration indiqué au sous-paragraphe (a) ci-dessus, et le rapport supplémentaire associé, si les essais sont terminés.

Partie III : État plurinational de Bolivie : Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, deuxième tranche) (transfert de projet)

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Approuver le transfert de 94 500 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 8 505 \$ US à l'ONUDI pour la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), en prenant note du programme de travail révisé associé à la tranche ;
- (b) Approuver le transfert de 30 000 \$ US, plus des coûts d'appui d'agence de 2 700 \$ US à l'ONUDI pour la préparation d'un rapport de vérification à présenter avec la troisième tranche de la phase I du PGEH ;
- (c) Approuver le transfert du financement de 126 000 \$ US approuvé en principe du gouvernement de l'Allemagne à l'ONUDI, plus des coûts d'appui d'agence de 11 340 \$ US associés aux troisième, quatrième et cinquième tranches de financement du PGEH ; et
- (d) Demander au Secrétariat de revoir l'accord entre l'État plurinational de la Bolivie et le Comité exécutif en fonction des sous-paragraphe (b) et (c) ci-dessus, lorsque la demande de financement pour la troisième tranche du PGEH sera présentée.

Partie IV : Projet d'élimination du bromure de méthyle au Guatemala

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du projet d'élimination du bromure de méthyle au Guatemala présenté par l'ONUDI au nom du gouvernement du Guatemala (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/12) ; et
- (b) Prendre note que le rapport d'achèvement du projet sera présenté à la 75^e réunion, conformément à la décision 71/7 (b)(ii).

Partie V : Projet d'élimination des halons en République islamique d'Iran

Questions à traiter :

- Le report de la date d'achèvement du projet d'élimination des halons en République islamique d'Iran

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre du projet d'élimination des halons en République islamique d'Iran présenté par l'ONUDI figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/12 ;
- (b) Envisager de reporter au 31 décembre 2015 la date d'achèvement prévue du projet de halons en République islamique d'Iran ;
- (c) Demander à l'ONUDI :
 - (i) De fournir un rapport périodique à chaque réunion jusqu'à ce que le projet soit achevé ; et
 - (ii) De présenter le rapport d'achèvement du projet au plus tard à la 77^e réunion.

Partie VI : Rapport sur la mobilisation des ressources soumis par le PNUE

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du rapport sur la mobilisation des ressources pour les co-avantages climatiques présenté par le PNUE contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/12 ; et
- (b) Inciter les pays à faible volume de consommation, par le truchement des agences bilatérales et des agences d'exécution, à utiliser le guide fourni dans le rapport lors de la recherche de ressources supplémentaires pour les avantages connexes pour le climat pendant la mise en œuvre de la phase I et des phases futures du plan de gestion de l'élimination des HCFC.

7. Proposition de projets

(a) Aperçu des questions recensées pendant l'examen des projets

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/13](#) comprend cinq sections : une analyse du nombre de projets et d'activités présentés par les agences bilatérales et d'exécution à la 74^e réunion, les questions recensées au cours de l'examen des projets, les projets de démonstration de technologies à faible PRG et les études de faisabilité sur le refroidissement urbain conformément à la décision 72/40, les rapports de vérification, les projets et activités présentés aux fins d'approbation globale, et les projets d'investissement pour examen individuel. Le document informe également le Comité sur l'examen des demandes de renouvellement du renforcement des institutions et les demandes de financement de préparation de projet pour la phase II des PGEH soumises à la 74^e réunion, ainsi que sur les projets et activités soumis à la 74^e réunion mais ensuite retirés. Les projets d'investissement recommandés pour examen individuel sont inclus dans le tableau du point 7 (d) de l'ordre du jour.

Questions à traiter :

- Les modalités relatives au seuil de décaissement des fonds pour les PGEH (décision 72/24(a)) (paragraphe 10 à 30 du document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/13](#))
- Les rapports périodiques et de vérification de la conformité du pays avec l'accord du PGEH après l'approbation de la dernière tranche des PGEH (paragraphe 31 à 33)
- L'utilisation temporaire d'une technologie ayant un potentiel de réchauffement de la planète (PRG) élevé par des entreprises reconverties à une technologie à faible PRG (paragraphe 34 à 37)
- Les demandes de financement pour réaliser des inventaires ou des enquêtes sur les solutions de remplacement des SAO (décision XXVI/9) (paragraphe 38 à 42)
- Les projets de démonstration de technologies à faible PRG et les études de faisabilité sur le refroidissement urbain conformément à la décision 72/40 (paragraphe 43 à 61)

Modalités relatives au seuil de décaissement des fonds pour les PGEH (décision 72/24(a))

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Maintenir le seuil de décaissement de 20 pour cent, conformément à la décision 72/24 b) ; et
- (b) Prier les agences bilatérales et d'exécution, en aidant les pays visés à l'article 5 à préparer les futures phases des plans de gestion de l'élimination des HCFC, d'établir avec soin le calendrier de présentation et d'achèvement des tranches, en fonction des activités à mettre en œuvre au cours des une à trois années suivantes et des coûts associés, et d'entreprendre tous les travaux préparatoires, se rapportant notamment aux accords juridiques et aux mémorandums d'entente, s'il y a lieu, avant la soumission des tranches de financement.

Rapports périodiques et de vérification de conformité des pays avec l'accord du PGEH après l'approbation de la dernière tranche des PGEH

Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager, pour les PGEH dans le cadre desquels la dernière tranche de financement est demandée une ou plusieurs années avant la dernière année pour laquelle un objectif de consommation a été fixé, de demander à l'agence d'exécution principale et aux agences de coopération concernées de soumettre des rapports annuels sur la mise

en œuvre de la tranche et des rapports annuels de vérification de la phase actuelle des PGEH, jusqu'à ce que toutes les activités prévues soient achevées et tous les objectifs de consommation des HCFC atteints, étant entendu que lorsque deux phases consécutives sont mises en œuvre simultanément, les rapports de vérification devront se fonder sur l'objectif de consommation des HCFC le plus faible établi par le pays concerné.

Recours provisoire à une technologie à PRG élevé par des entreprises reconverties à une technologie à faible PRG

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prier les agences bilatérales et d'exécution de continuer d'aider les pays visés à l'article 5 au cours de la mise en œuvre de leur plan de gestion de l'élimination des HCFC, en assurant la livraison des solutions de remplacement sélectionnées ; et
- (b) Prier en outre les agences bilatérales et d'exécution de faire rapport au Comité exécutif sur l'état de l'utilisation de la technologie provisoire choisie par un pays visé à l'article 5 à chaque réunion, jusqu'à ce que la technologie initialement arrêtée ou toute autre technologie à faible potentiel de réchauffement global ait été entièrement introduite.

Demandes de financement pour réaliser des inventaires ou des enquêtes sur les solutions de remplacement des SAO (décision XXVI/9)

Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner les demandes concernant la réalisation d'enquêtes nationales sur les solutions de remplacement des SAO, présentées à la 74^e réunion, dans le contexte de l'examen du point 12 de l'ordre du jour : Suite donnée à la décision XXVI/9 (paragraphe 4) de la vingt-sixième Réunion des Parties sur le financement supplémentaire pour réaliser des inventaires ou des enquêtes sur les solutions de remplacement des SAO.

Projets de démonstration de technologies à faible PRG et études de faisabilité sur le refroidissement urbain, conformément à la décision 72/40

Les paragraphes 43 à 61 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/13 traitent des demandes de financement pour la préparation de 26 des projets de démonstration de technologies à faible PRG dans 17 pays et trois régions, deux demandes de financement de projets de démonstration complètement élaborés en Colombie et en Égypte, et trois demandes de financement pour une étude de faisabilité sur le refroidissement urbain en République dominicaine, en Égypte et au Koweït.

Questions à traiter :

- La sélection des propositions qui sont le plus conformes aux critères définis dans la décision 72/40.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner l'évaluation des propositions de projets de démonstration concernant des solutions de remplacement des HCFC à faible PRG et des études de faisabilité sur le refroidissement urbain figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/13, ainsi que l'analyse de la consommation restante admissible de HCFC dans divers secteurs et sous-secteurs présentant un potentiel de démonstration pertinent figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/49, afin de choisir les projets de démonstration et les études de faisabilité à mettre en œuvre en fonction des niveaux de financement établis au titre de la décision 72/40.

Approbation globale

Les rapports de vérification de la conformité des pays à faible volume de consommation avec leur accord de PGEH en 2014

Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander aux agences bilatérales et d'exécution d'inclure, dans leurs amendements respectifs aux programmes de travail aux fins de présentation à la 75^e réunion, le financement destiné aux rapports de vérification pour la phase I du PGEH des pays visés à l'article 5 figurant dans le tableau ci-dessous.

Échantillon de pays visés à l'Article 5 en vue de la vérification de la conformité avec leur accord de PGEH

No	Pays	Valeur de référence des HCFC (tm)	Agence principale/ de coopération
1	Barbade	66,73	PNUE/PNUD
2	Bosnie-Herzégovine	70,65	ONUDI
3	Brunei Darussalam	110,62	PNUE/PNUD
4	Congo	160,65	PNUE/ONUDI
5	Costa Rica	224,94	PNUD
6	La Dominique	7,24	PNUE
7	Guinée équatoriale	114,36	PNUE/ONUDI
8	Éthiopie	100,00	PNUE/ONUDI
9	Géorgie	93,00	PNUD
10	Mali	272,25	PNUE/PNUD
11	Maurice	144,98	Allemagne
12	Monténégro	13,88	ONUDI
13	Rwanda	74,77	PNUE/ONUDI
14	Seychelles	24,89	Allemagne
15	Suriname	35,92	PNUE/ONUDI
16	Ex-République yougoslave de Macédoine	32,78	ONUDI
17	Zimbabwe	314,94	Allemagne

Projets et activités présentés pour approbation globale

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Approuver les projets et activités soumis aux fins d'approbation globale aux niveaux de financement indiqués à l'Annexe [] au rapport final, ainsi que les conditions ou dispositions incluses dans les documents d'évaluation de projet correspondants et les conditions jointes aux projets par le Comité exécutif ; et de prendre note de la mise à jour des accords entre les gouvernement du Guyana, de la République démocratique populaire lao, du Liberia et des Pays insulaires du Pacifique¹, et le Comité exécutif sur la base de la valeur de référence des HCFC établie aux fins de conformité ; dans le cas de l'Argentine, pour refléter les changements des coûts d'appui du fait du nouveau régime des coûts administratifs ; et, dans le cas de l'Arménie, pour refléter les changements dans la répartition de la tranche suite à l'annulation d'un projet d'investissement ; et

¹ Les valeurs de références des HCFC établies aux fins de conformité pour les États fédérés de Micronésie, Samoa, les Îles Salomon, Tonga et Vanuatu apparaissent dans l'accord révisé conclu entre les Pays insulaires du Pacifique et le Comité exécutif pour la phase I du PGEH.

- b) Décider que, pour les projets se rapportant au renouvellement du renforcement des institutions, l'approbation globale inclut l'approbation des observations, figurant à l'Annexe [] au rapport final, à communiquer aux gouvernements bénéficiaires.

(b) Coopération bilatérale

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/14](#) offre une vue d'ensemble de six demandes provenant d'agences bilatérales et leur admissibilité aux fins d'approbation à la lumière du niveau maximum de la coopération bilatérale disponible pour l'année 2015. Il fait référence à des documents pertinents incluant une discussion sur les demandes bilatérales.

Questions à traiter :

- La préparation d'un projet de démonstration dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation aux Philippines
- La préparation de projet pour la mise en place d'un centre régional d'excellence pour la démonstration et la formation se rapportant à des technologies sans danger pour l'ozone à faible potentiel de réchauffement de la planète en Europe et Asie centrale

Préparation de projet pour un projet de démonstration pour la reconversion des produits de climatisation à usage commercial et de la chaîne de fabrication afférente pour passer du HCFC-22 au HC-290 chez Koppel Inc. aux Philippines (gouvernement du Japon)

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Examiner la proposition de préparation d'un projet dans le secteur des systèmes de réfrigération et de climatisation aux Philippines qui démontreraient les technologies de remplacement des HCFC respectueuses du climat et économes en énergie, dans le cadre de l'examen des propositions de projets de démonstration des solutions à faible potentiel de réchauffement global (PRG) visant à remplacer les HCFC ainsi que décrit dans le document donnant un Aperçu des questions recensées pendant l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/13) ; et
- (b) Approuver la demande de préparation de projets mentionnée au sous-paragraphe (a) ci-dessus au cas où le Comité exécutif sélectionnerait cette proposition.

Préparation de projet pour la création d'un centre régional d'excellence destiné à la démonstration et à la formation aux technologies de remplacement sans danger pour l'ozone et à faible potentiel de réchauffement de la planète, dans la région Europe et Asie centrale (gouvernement de la Fédération de Russie)

Le Comité exécutif pourrait souhaiter approuver la demande de préparation du projet d'assistance technique visant à créer un centre régional d'excellence destiné à la démonstration et à la formation aux technologies de remplacement à faible potentiel de réchauffement global et sans danger pour l'ozone dans la région Europe et Asie centrale² à un niveau de financement de 50 000 \$ US, plus coûts d'appui d'agence de 6 500 \$ US pour l'ONUDI.

² Le projet sera préparé et mis en œuvre par l'ONUDI, au nom du gouvernement de la Fédération de Russie

Recommandation générale

Le Comité exécutif pourrait souhaiter demander au Trésorier de contrebalancer les coûts des projets bilatéraux approuvés à la 74^e réunion, comme suit :

- (a) XX \$ US (y compris les coûts d'appui d'agence) appliqués au solde de la contribution bilatérale de la France pour 2015 ;
- (b) XX \$ US (y compris les coûts d'appui d'agence) appliqués au solde de la contribution bilatérale de l'Allemagne pour 2015 ;
- (c) XX \$ US (y compris les coûts d'appui d'agence) appliqués au solde de la contribution bilatérale du Japon pour 2015 ; et
- (d) XX \$ US (y compris les coûts d'appui d'agence) appliqués au solde de la contribution bilatérale de la Fédération de Russie pour 2015.

(c) Programmes de travail

(i) Programme de travail du PNUD pour l'année 2015

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/15 comporte 19 activités présentées par le PNUD, notamment trois demandes pour des projets de renouvellement du renforcement des institutions, une demande de préparation de projet supplémentaire pour la phase II du PGEH pour approbation globale aux fins d'examen au point 7(c) de l'ordre du jour, huit demandes de préparation de projet pour des projets de démonstration de technologies de remplacement à faible PRG, une demande d'assistance technique pour une étude de faisabilité sur le refroidissement urbain, et six demandes d'assistance technique pour la préparation d'enquêtes nationales sur les solutions de remplacement des SAO, pour examen individuel.

Questions à traiter :

- Les demandes de financement pour la préparation de 10 projets destinés à faire la démonstration de technologies de remplacement des HCFC respectueuses du climat et écoénergétiques, conformément à la décision 72/40.
- La demande d'assistance technique pour une étude de faisabilité visant le refroidissement urbain en République dominicaine conformément à la décision 72/40
- Les demandes d'assistance technique pour la préparation d'enquêtes nationales sur les solutions de remplacement des SAO pour six pays conformément à la décision XXVI/9 (paragraphe 4)

Préparation de projets de démonstration pour des technologies de remplacement à faible potentiel de réchauffement de la planète

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Examiner la proposition de préparation de projets en vue de la démonstration de technologies de remplacement des HCFC respectueuses du climat et écoénergétiques, indiqués au tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/15, dans le contexte de son examen des propositions de démonstration de projet pour des solutions de remplacement des HCFC à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG) décrites dans l'Aperçu des questions recensées pendant l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/13) ; et

- (b) Approuver les demandes de préparation de projet mentionnées au sous-paragraphe (a) ci-dessus, dans le cas où il sélectionne ce type de propositions.

Assistance technique pour une étude de faisabilité sur le refroidissement urbain

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Examiner l'étude de faisabilité sur le développement d'un modèle opérationnel de refroidissement urbain en République dominicaine dans le contexte de sa discussion sur les propositions de projets de démonstration pour des solutions de remplacement des HCFC à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG), telle que décrite dans l'Aperçu des questions recensées pendant l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/13) ; et
- (b) Approuver l'étude de faisabilité mentionnée au sous-paragraphe (a) ci-dessus, dans le cas où le Comité exécutif sélectionne ce type d'étude.

Assistance technique pour la préparation des enquêtes sur les SAO

Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner les demandes de réalisation d'enquêtes nationales sur les solutions de remplacement des SAO dans le contexte l'examen du point 12 de l'ordre du jour donnant suite à la décision XXVI/9 (paragraphe 4) de la vingt-sixième Réunion des Parties sur un financement supplémentaire pour réaliser des inventaires ou des enquêtes sur les solutions de remplacement des SAO.

(ii) Programme de travail du PNUE pour l'année 2015

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/16 contient 77 activités présentées par le PNUE notamment 18 demandes de projets de renouvellement du renforcement des institutions, pour des approbation générales aux fins d'examen au point 7(a) de l'ordre du jour; deux demandes d'assistance technique pour une étude de faisabilité sur le refroidissement urbain, et 57 demandes d'assistance technique pour la préparation d'enquêtes nationales sur les solutions de remplacement des SAO, pour examen individuel.

Questions à traiter :

- Les demandes d'assistance technique pour une étude de faisabilité sur le refroidissement urbain en Égypte et au Koweït, conformément à la décision 72/40
- Les demandes d'assistance technique pour la préparation d'enquêtes nationales sur les solutions de remplacement des SAO pour 57 pays conformément à la décision XXVI/9 (paragraphe 4)

Assistance technique pour des études de faisabilité sur le refroidissement urbain

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Examiner l'étude de faisabilité visant le développement d'un modèle opérationnel de refroidissement urbain au Koweït en en Égypte dans le contexte de sa discussion sur les propositions de projets de démonstration pour des solutions de remplacement des HCFC à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG), telle que décrite dans le document sur l'Aperçu des questions recensées pendant l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/13) ; et
- (b) Approuver l'étude de faisabilité mentionnée au sous-paragraphe (a) ci-dessus, dans le cas où le Comité exécutif sélectionne ce type d'étude.

Assistance technique pour la préparation des enquêtes sur les SAO

Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner les demandes concernant la réalisation d'enquêtes nationales sur les solutions de remplacement des SAO, qui figurent au tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/16, dans le contexte de l'examen du point 12 de l'ordre du jour, Suite donnée à la décision XXVI/9 (paragraphe 4) de la vingt-sixième Réunion des Parties sur le financement supplémentaire pour réaliser des inventaires ou des enquêtes sur les solutions de remplacement des SAO.

(iii) Programme de travail de l'ONUDI pour l'année 2015

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/17 contient 42 activités présentées par l'ONUDI, notamment trois demandes pour des projets de renouvellement du renforcement des institutions pour approbation globale aux fins d'examen au point 7(a) de l'ordre du jour et deux pour examen individuel, deux demandes de préparation de projet pour la phase II du PGEH pour approbation globale aux fins d'examen au point 7(a) de l'ordre du jour, douze demandes de préparation de projets de démonstration de technologies de remplacement à faible PRG, deux demandes d'assistance technique pour une étude de faisabilité sur le refroidissement urbain, et 21 demandes d'assistance technique pour la préparation d'enquêtes nationales sur les solutions de remplacement des SAO, pour examen individuel.

Questions à traiter :

- La non-conformité potentielle de la Bosnie-Herzégovine pour les HCFC par rapport à sa demande de renouvellement du renforcement des institutions
- La non-conformité potentielle de la Libye pour les HCFC par rapport à sa demande de renouvellement du renforcement des institutions
- Les demandes de financement pour la préparation de 12 projets faisant la démonstration de technologies de remplacement des HCFC respectueuses du climat et écoénergétiques, conformément à la décision 72/40.
- Les demandes d'assistance technique pour deux études de faisabilité sur le refroidissement urbain en Égypte et au Koweït, conformément à la décision 72/40
- Les demandes d'assistance technique pour la préparation d'enquêtes nationales sur les solutions de remplacement des SAO pour 21 pays conformément à la décision XXVI/9 (paragraphe 4)

Bosnie-Herzégovine : Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase V)

Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager l'approbation de la phase V du projet de renforcement des institutions pour la Bosnie-Herzégovine, au niveau de financement de 95 333 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 6 673 \$US, sans porter préjudice au fonctionnement du mécanisme du Protocole de Montréal sur la non-conformité.

Libye : Renouvellement du projet de renforcement des institutions (Phase IV)

Le Comité exécutif pourrait souhaiter envisager l'approbation du financement de la phase IV du projet de renforcement des institutions pour la Libye pour un an seulement, au niveau de financement de 68 033 \$US, plus les coûts d'appui d'agence de 4 762 \$US, sans porter préjudice au fonctionnement du mécanisme du Protocole de Montréal sur la non-conformité.

Préparation de projets de démonstration sur des technologies de remplacement à faible PRG

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Examiner les propositions de préparation de projets dans les secteurs de la réfrigération, de la climatisation et des mousses qui feraient la démonstration de solutions de remplacement des HCFC écologiques et écoénergétiques, dans le contexte de ses discussions sur les propositions de projets de démonstration sur des solutions de remplacement des HCFC à faible potentiel de réchauffement de la planète, telles que décrites dans l'Aperçu sur les questions recensées pendant l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/74/13) ; et
- (b) Approuver les demandes de préparation de projet mentionnées à l'alinéa (a) ci-dessus, dans le cas où le Comité exécutif sélectionne ces propositions.

Assistance technique pour des études de faisabilité sur le refroidissement urbain

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Examiner les études de faisabilité en vue de l'élaboration d'un modèle économique de refroidissement urbain en Égypte et au Koweït dans le contexte de ses discussions sur les propositions de projets de démonstration sur des solutions de remplacement des HCFC à faible potentiel de réchauffement de la planète, telles que décrites dans l'Aperçu sur les questions recensées pendant l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/74/13) ; et
- (b) Approuver les demandes de préparation de projet mentionnées à l'alinéa (a) ci-dessus, dans le cas où le Comité exécutif sélectionne ces propositions.

Assistance technique pour la préparation des enquêtes sur les SAO

Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner les demandes pour mener des enquêtes nationales sur les solutions de remplacement des SAO dont la liste figure au tableau 1 du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/17, dans le cadre de ses discussions au point 12 de l'ordre du jour sur le suivi de la décision XXVI/9 (paragraphe 4) de la vingt-sixième Réunion des Parties concernant le financement supplémentaire pour réaliser des inventaires ou des enquêtes sur les solutions de remplacement des SAO.

(iv) Programme de travail de la Banque mondiale pour l'année 2015

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/18](#) comprend deux activités présentées par la Banque mondiale, l'une concernant la préparation de projet pour un projet de démonstration de technologies de remplacement à faible PRG et l'autre une assistance technique pour la préparation d'enquêtes nationales sur les solutions de remplacement des SAO, pour la Thaïlande.

Questions à traiter :

- La demande de financement pour la préparation d'un projet faisant la démonstration de technologies de remplacement des HCFC respectueuses du climat et écoénergétiques en Thaïlande, conformément à la décision 72/40.
- La demande d'assistance technique pour la préparation d'enquêtes nationales sur les solutions de remplacement des SAO pour la Thaïlande conformément à la décision XXVI/9 (paragraphe 4)

Préparation d'un projet de démonstration pour des technologies de remplacement à faible PRG

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Examiner la proposition de préparation d'un projet dans le secteur des mousses en Thaïlande qui viserait à faire la démonstration de technologies de remplacement des HCFC écologiques et écoénergétiques, dans le cadre de ses discussions sur les propositions de projets de démonstration pour des solutions de remplacement des HCFC à faible potentiel de réchauffement de la planète, telle que décrite dans le document sur l'Aperçu des questions identifiées durant l'examen des projets (UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/13) ; et
- (b) Approuver la demande de préparation de projet mentionnée à l'alinéa (a) ci-dessus, dans le cas où le Comité exécutif sélectionne cette proposition.

Assistance technique pour la préparation des enquêtes sur les SAO

Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner la demande concernant la tenue d'une enquête nationale en Thaïlande, dans le cadre de ses discussions au point 12 de l'ordre du jour sur le suivi de la décision XXVI/9 (paragraphe 4) de la vingt-sixième réunion des parties concernant le financement supplémentaire pour réaliser des inventaires ou des enquêtes sur les solutions de remplacement des SAO.

(d) Projets d'investissement

Le document [UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/13](#) contient une liste de projets pour examen individuel (voir le tableau ci-dessous). Des tranches du PGEH de 18 pays et un projet sur le bromure de méthyle étaient recommandées pour approbation globale et examinées au point 7(a) l'ordre du jour.

Questions à traiter :

- Dans le tableau ci-dessous, chacun des projets doivent être examinés individuellement aux fins d'approbation. Les descriptions des projets et les observations et recommandations du Secrétariat se trouvent dans le document de projet du pays concerné mentionné dans le tableau.

Pays	Projet	Agence	ExCom	Sujet
PGEH, phase II				
Kirghizistan	Plan de gestion de l'élimination des HCFC, phase II – première tranche	PNUD	74/36	Phase II; toutes les questions résolues
Demande de tranche pour le PGEH				
République dominicaine	Plan de gestion de l'élimination des HCFC, phase I – deuxième tranche	PNUD	74/27	Utilisation provisoire de solutions de remplacement à PRG élevé
El Salvador	Plan de gestion de l'élimination des HCFC, phase I – deuxième tranche	PNUD/PNUE	74/29	Utilisation provisoire de solutions de remplacement à PRG élevé
République islamique d'Iran	Plan de gestion de l'élimination des HCFC, phase I – quatrième et dernière tranche	PNUD/ONUDI/Allemagne	74/33	Retrait d'un projet d'assistance technique
Iraq	Plan de gestion de l'élimination des HCFC, phase I – deuxième tranche	PNUE/ONUDI	74/34	Reprogrammation des activités ; révision de la distribution du financement pour les tranches et entre les agences
Koweït	Plan de gestion de l'élimination des HCFC, phase I – deuxième tranche	PNUE/ONUDI	74/35	Non-conformité potentielle avec l'accord
Liban	Plan de gestion de l'élimination des HCFC, phase I – troisième tranche	PNUD	74/38	Révision du plan de travail conformément au paragraphe 7 de l'accord (souplesse)
République de Moldova	Plan de gestion de l'élimination des HCFC, phase I – deuxième tranche	PNUD	74/45	Révision de l'accord et du niveau de financement
Thaïlande	Plan de gestion de l'élimination des HCFC, phase I – deuxième tranche	Banque Mondiale/Japon	74/48	Au-dessus de 5 millions \$US; révision du plan de travail conformément au paragraphe 7 de l'accord (souplesse)

Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner l'éventuelle approbation de chacun des projets mentionnés dans le tableau ci-dessus en s'appuyant sur les informations communiquées dans le document de proposition de projet correspondant, y compris les observations du Secrétariat, et sur toutes informations fournies lors de la réunion par le Secrétariat ou les agences bilatérales et/ou d'exécution concernées.

8. Analyse de la consommation de HCFC restante admissible dans les divers secteurs et sous-secteurs présentant un potentiel de démonstration pertinent (décision 72/ (d))

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/49 décrit la méthodologie utilisée pour déterminer la consommation restante de HCFC dans les pays visés à l'article 5, présente une analyse de la

consommation restante de HCFC par secteur et sous-secteur, et fournit également une évaluation des secteurs et sous-secteurs présentant un potentiel de démonstration pertinents.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note de l'analyse de la consommation de HCFC restante admissible dans divers secteurs et sous-secteurs présentant un potentiel de démonstration pertinent (décision 72/40 d) figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/49 ; et
- (b) Examiner les renseignements figurant dans ce document, ainsi que les critères relatifs aux propositions de projets de démonstration visant à des solutions de remplacement éventuelles à faible PRG figurant dans la décision 72/40, pour évaluer les propositions de projets de démonstration présentées à la 74^{ème} réunion.

9. Projet de critères de financement de l'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation à la deuxième étape des plans de gestion de l'élimination des HCFC (décision 73/64)

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/50 contient un résumé des discussions menées lors de la 73^e réunion sur le projet de critères de financement de l'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation pour la phase II des PGEH, y inclus celles qui se sont tenues au sein du groupe de contact mis en place à la 73^e réunion. Le document se termine par le texte du projet de critères qui inclut les diverses propositions faites par les membres du Comité exécutif pour lesquelles ces derniers ne sont pas parvenus à un consensus (texte entre crochets).

Questions à traiter :

- Les critères du financement de l'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation pour la phase II des PGEH

Le Comité exécutif pourrait souhaiter adopter le projet de critères révisés de financement de l'élimination des HCFC dans le secteur de la consommation pour la phase II des plans de gestion de l'élimination des HCFC figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/50.

10. Examen du financement des projets de renforcement des institutions (décision 61/43(b))

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/51 présente un bref exposé de l'histoire du financement du renforcement des institutions, ses liens avec d'autres formes de soutien institutionnel et de renforcement des capacités par l'intermédiaire des unités de gestion de projets dans les plans pluriannuels d'élimination, et du Programme d'aide à la conformité (PAC) du PNUE. Il évalue la pertinence du financement du renforcement des institutions pour contribuer au respect de la conformité avec les mesures de réglementation du Protocole de Montréal et expose l'éventail d'activités que les unités nationales de l'ozone (UNO) devront entreprendre en 2015 dans les pays visés à l'Article 5. Il aborde également les questions de renforcement des institutions qui ne sont pas directement en relation avec le financement, notamment les retards dans la présentation des projets, la qualité des rapports remis et le format de rapport. L'analyse de ces questions et les recommandations pour les prendre en main ont également été incluses dans ce document.

Questions à traiter :

- Le niveau de financement du soutien apporté au renforcement des institutions

- Le format modifié de rapport pour les remises de rapport sur le renforcement des institutions
- Les exigences de remise de rapport pour les volets concernant le renforcement des institutions dans les PGEH
- Les demandes de renouvellement du renforcement des institutions non soumises en dépit de l'éligibilité à un nouveau financement

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note de l'examen du financement pour les projets de renforcement des institutions préparé conformément à la décision 61/43(b) contenu dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/51 ;
- (b) Examiner le taux de financement pour le soutien au renforcement des institutions en tenant compte des activités que devraient entreprendre les pays de l'Article 5 pour leur permettre de réaliser une réduction de 35 pour cent des HCFC d'ici le 1^{er} janvier 2020 et une réduction de 67,5 pour cent d'ici le 1^{er} janvier 2025 ;
- (c) Approuver le format modifié pour les renouvellements de renforcement des institutions avec les objectifs et les indicateurs identifiés, joints à l'Annexe IV du document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/51, et demander aux agences d'exécution et bilatérales d'utiliser le format modifié à compter de la 75^e réunion ;
- (d) En ce qui concerne les pays dont les composants du renforcement des institutions fait partie du PGEH :
 - (i) Demander aux agences d'exécution et bilatérales de fournir des rapports sur les activités de renforcement des institutions dans ces pays en utilisant le format modifié mentionné à l'alinéa (c) lors de la présentation d'une demande de tranche pour un PGEH ;
 - (ii) Demander au Secrétariat d'inclure dans les documents de précession pertinents des propositions de projets pour les phases I et II des PGEH, des informations, y compris le montant de financement du renforcement des institutions pour la totalité de la phase du PGEH, une explication de la raison pour la distribution du financement du renforcement des institutions entre les différentes tranches et un rapport final, ainsi qu'un plan d'action, pour les composants du renforcement des institutions;
- (e) En ce qui concerne l'accélération de la présentation des demandes pour les projets de renforcement des institutions autonomes :
 - (i) Demander aux agences d'exécution et bilatérales de présenter un rapport d'étape complet décrivant l'état de la mise en œuvre du projet de renforcement des institutions, les raisons des retards et des actions prises, ou à prendre, pour y remédier pour les renouvellements de projet de renforcement des institutions qui n'ont pas été présentés dans les six mois suivant la fin de la phase actuelle ; et

- (ii) Envoyer une lettre au gouvernement des pays de l'Article 5 qui n'ont pas présenté de demande de renouvellement pour le projet de renforcement des institutions en dépit de leur admissibilité, afin de les encourager à collaborer avec les agences d'exécution pertinentes pour résoudre les questions et présenter une demande de renouvellement pour le renforcement des institutions dès que possible.

11. Rapport sur l'état du rapprochement des comptes du Fonds multilatéral (décision 72/42 (b)(i))

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/52 fournit un rapport de situation sur la mise en œuvre des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) et UMOJA³.

Questions à traiter : Aucune

Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- (a) Prendre note du rapport sur l'état du rapprochement des comptes du Fonds multilatéral (décision 72/42(b)(i)) figurant dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/52 ;
- (b) Prier le Trésorier :
 - (i) De présenter à la 75^e réunion les comptes finaux 2014 du Fonds multilatéral renfermant l'information voulue sur le mécanisme de taux de change fixe, les billets à ordre, les arriérés de contributions, et les contributions de contrepartie du gouvernement du Canada ;
 - (ii) De continuer à soumettre un tableau par agence d'exécution, un tableau séparé pour le budget du Secrétariat du Fonds, et un tableau séparé sur les états financiers du Fonds multilatéral, en utilisant le même format que celui en vigueur en vertu des Normes comptables des Nations Unies ;
 - (iii) De faire rapport à la 75^e réunion sur le compte bancaire du Fonds multilatéral à New York et de son incidence sur les opérations financières du Secrétariat du Fonds et du Fonds multilatéral ; et
- (c) Organiser, avant la 75^e réunion, en collaboration avec le Secrétariat du Fonds, un atelier d'information visant à tenir les agences d'exécution informées des exigences des normes comptables internationales du secteur public (IPSAS) en matière de présentation des rapports financiers.

12. Suite donnée à la décision XXVI/9 (paragraphe 4) de la vingt-sixième Réunion des Parties, sur le financement supplémentaire pour réaliser des inventaires ou des enquêtes sur les solutions de remplacement des SAO

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/53 présente la décision XXVI/9 (paragraphe 4) de la Réunion des Parties sur la demande faite au Comité exécutif de fournir un financement supplémentaire pour réaliser des inventaires ou des enquêtes sur les solutions de remplacement des SAO dans les pays visés à l'article 5 qui sont intéressés. Le document contient également une note du Secrétariat fournissant des données factuelles sur ce sujet.

³ UMOJA est le nouveau système d'administration centralisé des Nations Unies, qui remplacera de multiples systèmes fragmentés, comme IMIS, Mercury et Sun.

Questions à traiter :

- Les conseils du Comité exécutif sur la façon de traiter la demande de la Réunion des Parties contenue dans la décision XXVI/9 (paragraphe 4)

Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner note du Secrétariat jointe à ce document, qui fournit des informations sur ce sujet.

13. Projet de rapport du Comité exécutif à la vingt-septième Réunion des Parties au Protocole de Montréal

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/54 présente dans les grandes lignes le rapport du Comité exécutif à la vingt-septième Réunion des Parties, qui résumera les plus importantes décisions prises par le Comité à sa 74^e réunion.

Questions à traiter :

- Étant donné que la période concernée comprend seulement la 74^e réunion, le rapport devra être mis à jour une fois le rapport de la 74^e réunion du Comité exécutif finalisé.

Le Comité exécutif pourrait souhaiter autoriser le Secrétariat à finaliser le rapport à la lumière des discussions tenues et des décisions prises lors de la 74^e réunion du Comité exécutif, pour le soumettre à l'approbation du président avant de le transmettre au Secrétariat de l'ozone.

14. Rapport du sous-groupe sur le secteur de production

Le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/74/55 sera émis au cours la 74^e réunion et contiendra le rapport de la réunion du sous-groupe sur le secteur de production qui se tiendra en marge de la réunion. Le document contiendra un compte-rendu de l'examen de l'ordre du jour provisoire, un projet de décision sur les lignes directrices relatives au secteur de production des HCFC, l'addendum au plan de gestion de l'élimination de la production de HCFC (PGEPH) en Chine, le plan annuel pour 2015 et le rapport périodique de 2014 du PGEPH en Chine, le format de présentation de plans annuels de mise en œuvre et de rapports périodiques du PGEPH, et des données préliminaires et une demande d'autorisation pour la réalisation d'un audit technique du secteur de la production de HCFC au Mexique.

15. Questions diverses

Toute question de fonds dont l'inscription à l'ordre du jour fait consensus au point 2 (a) sera traitée sous ce point à l'ordre du jour.

16. Adoption du rapport

Le Comité exécutif aura entre les mains le projet de rapport de la 74^e réunion aux fins d'examen et d'adoption.

17. Clôture de la réunion

La réunion devrait être clôturée le vendredi 22 mai 2015.
